Publication électronique : le 9 Septembre 2025



Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois MT25685AT

LA ROUTE DEPARTEMENTALE D127E3 au territoire de la commune de BEZINGHEM

Interruption de la circulation Travaux de chantier de levée de terre - "Hameau de la Folie"

Section hors agglomération du 10 septembre 2025 au 31 octobre 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu la demande du 08/09/2025, par laquelle L'Entreprise LEFRANCOIS TP, fait connaître que des travaux de chantier de levée de terre - "Hameau de la Folie" va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D127E3 du PR 66+500 au PR 67+200, hors agglomération, au territoire de la commune de BEZINGHEM, du 10/09/2025 au 31/10/2025 et, qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant la demande d'avis préalable faite auprès de Mesdames/ Messieurs les Maires des communes de ZOTEUX, PREURES, HUCQUELIERS, ENQUIN SUR BAILLONS, DOUDEAUVILLE,

Considérant la demande d'avis préalable faite auprès de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,

Considérant l'information faite auprès de Mesdames/Messieurs les Commandants des Brigades des Gendarmeries d'HUCQUELIERS et de SAMER,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

**** ARRETE

ARTICLE 1: La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D127E3 du PR 66+500 au PR 67+200, hors agglomération, au territoire de la commune de BEZINGHEM, du 10/09/2025 au

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

31/10/2025 pour permettre l'exécution des travaux susvisés,

ARTICLE 2: Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par les Routes Départementales 127E3, 343, 148, 127E2, au territoire des communes de ZOTEUX, PREURES, HUCQUELIERS, ENQUIN SUR BAILLONS, DOUDEAUVILLE,

ARTICLE 3: Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5:

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,
- Monsieur le Responsable chargé des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Le 9 septembre 2025

2

Signé électroniquement par Ludovic DELDREVE RESPONSABLE UNITE ROUTES ET MOBILITES MDADT DU MONTREUILLOIS TERNOIS

Plan de déviation RD 127E3 BEZINGHEM Hameau de La Folie PR 66+500 à 67+200

Travaux réalisé par l'Entreprise LEFRANCOIS TP du 10 Septembre au 31 Octobre

